

8 CONSEILS POUR FAIRE DU E-COMMERCE EN SÉCURITÉ



PRÈS DE LA MOITIÉ DES CONSOMMATEURS FRANÇAIS (40 %) DÉCLARENT ACHETER EN LIGNE PLUS FRÉQUEMMENT QU'AVANT LA PANDÉMIE.

Sources : rapport ChanelAdvisor & Dynata 2021

Faire ses achats en ligne devient de plus en plus courant. Il est donc important de savoir comment identifier les arnaques, faux sites web, applications ou vendeurs peu scrupuleux.

Il y a encore quelque temps, les fautes d'orthographe et les logos de mauvaise qualité graphique pouvaient être des indices suffisants. Malheureusement, les arnaqueurs sont toujours plus malins. Il faut désormais l'être tout autant qu'eux si ce n'est plus.

Voici 8 conseils pour faire du e-commerce en sécurité.



ENQUÊTER SUR LA RÉPUTATION

Faire un achat sur un site web ou une application que je ne connais pas c'est risqué.

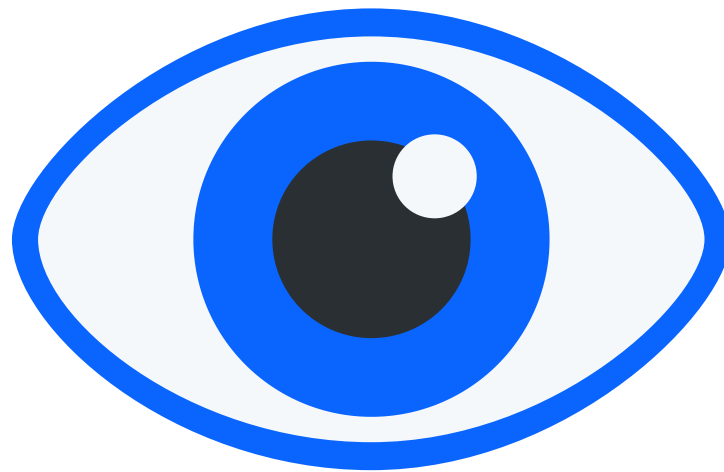
En revanche, un site ou une appli qui peut se payer des messages publicitaires sur les chaînes de télévision et ou qui a bonne réputation dans votre entourage ou dans la presse sont des indices à prendre en compte*.



*Les avis et commentaires des autres internautes déposés sur les sites web ou les magasins d'application, ne suffisent pas à prouver la fiabilité d'un site web. Ils sont seulement des indices.

LIRE LES MENTIONS LÉGALES

Adresse postale et IP, numéro de téléphone ou SIRET, identité de l'hébergeur ou du développeur, les mentions légales* permettent de vérifier l'identité et l'existence juridique d'un commerce en ligne**.



*Les CGU (Conditions Générales d'utilisation) et CGV (Conditions Générales de vente) contiennent également des informations importantes : conditions de remboursement, retours gratuit ou payant, frais de dossier, prélèvement régulier, reconduction tacite...

**Attention aux "market place" (place de marché) qui sont seulement des intermédiaires entre un vendeur et un acheteur. Ils ne proposent pas toujours des garanties de remboursement en cas de fraude.

ANTI-DROPER

Le "dropshipping" est une technique de vente. Les personnes qui gèrent un commerce en ligne peuvent utiliser cette technique pour faire gonfler les prix.

Le site www.antidrop.fr permet de vérifier si c'est le cas ou non.



ANTIDROP

Reprenez le contrôle de votre E-shopping !

SIGNALER L'ARNAQUE*

Le site www.signal-arnaques.com est un forum qui permet aux internautes de signaler des arnaques sur le web, par mail ou encore par téléphone et de les consulter.



*A utiliser avant l'achat ou après si je suis victime ou témoin d'une arnaque.

SÉCURISER LE PAIEMENT

Pour sécuriser mon paiement, certaines banques peuvent me donner la possibilité de créer des **cartes bancaires virtuelles** et temporaires ou alors opter pour une carte bancaire avec un **cryptogramme dynamique**. Sur certain site je peux également utiliser la **double authentification**.

Je dois aussi vérifier que le protocole de communication est bien : **HTTPS***. Enfin, je peux aussi utiliser **VPN****



***HTTPS** (Hyper Text Transfer Protocol Secure) est un **protocole de sécurité** qui permet de **chiffrer** les communications entre le site web et l'internaute. Son rôle est de protéger la confidentialité et le contenu des données échangées entre mon équipement et le serveur. En revanche, **ça seule présence ne doit pas me dispenser de rester vigilant** sur les sites web que je visite.

****VPN** (Virtual Private Network) est littéralement un réseau privé virtuel, une sorte de connexion privée entre mon équipement et le serveur où est hébergé le site web auquel je veux accéder. Ils sont de plus en plus souvent inclus dans les abonnements antivirus.

NE PAS ENREGISTRER SES DONNÉES BANCAIRES

Enregistrer mes données bancaires dans mon compte client, c'est pratique, mais c'est aussi exposer mes données à un risque de piratage.

Certains cybercriminels n'hésitent pas à attaquer les comptes clients, voire les sites de e-commerce pour voler les données qui s'y trouvent.



SURVEILLER MON COMPTÉ APRÈS L'ACHAT

Afin de signaler le plus rapidement possible à ma banque
un prélèvement non autorisé.



FAIRE UN SIGNAL CONSO

Le site www.signal.conso.gouv.fr est un site officiel du gouvernement qui permet de contacter la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et de signaler une activité commerciale frauduleuse.



EN RÉSUMÉ



Prendre le temps de comparer



Vérifier que le paiement est sécurisé



Signaler l'arnaque le cas échéant



PRÊT.E À ACHETER EN SÉCURITÉ ?

POUR ALLER PLUS LOIN :

www.cybermalveillance.gouv.fr

Guide des achats en ligne Réalisé par la Fevad et l'INC, 2020

@NUMERIQUE_ET_MOI